



Construire un contrôle continu, juste, équitable et transparent...

→ Distinguer évaluation sommative et formative :

- L'évaluation formative accompagne les apprentissages en aidant à repérer et valoriser les progrès des élèves. Elle préserve le droit à l'erreur inhérente à tout apprentissage.

« ... du fait qu'elles se situent en cours d'apprentissage, les notes attribuées aux évaluations formatives n'ont pas à être prises systématiquement en compte : un résultat insuffisant à un instant donné peut être effacé par une réussite ultérieure... »¹

- L'évaluation sommative permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.

→ **Toutes les notes ne sont pas systématiquement intégrées à la moyenne, le droit à l'erreur est reconnu.**

→ Diversifier les types et la nature des exercices pris en compte dans le contrôle continu :

- Parce que les élèves sont différents, parce que les exercices de baccalauréat évaluent des compétences diverses, l'apprentissage doit être mesuré différemment.

« Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des évaluations écrites (QCM, « questions ouvertes », etc.), des évaluations orales, des recherches et/ou analyses documentaires, des travaux de groupes. »²

→ **L'évaluation prend en compte des exercices différents effectués dans des circonstances diverses pour mieux mesurer la pluralité des compétences mobilisées.**

→ Définir des attendus clairs,

→ Expliciter les critères de réussite,

→ Caractériser les niveaux de maîtrise :

- L'évaluation est explicite : l'élève sait sur quoi il sera évalué, il connaît les attendus et retient de la note obtenue le degré d'acquisition atteint comme les points à travailler.
- L'évaluation est « critériée » : elle porte sur les attendus des programmes, elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de maîtrise des compétences disciplinaires notamment celles explicitées dans le livret scolaire.

→ **Toute évaluation participe au processus d'apprentissage et toute correction mérite un retour explicite sur la copie.**

¹ Page 11 du guide de l'évaluation : « Évaluer dans le cadre du contrôle continu »

² Page 10 du guide de l'évaluation : « Évaluer dans le cadre du contrôle continu »

→ S'assurer de la « robustesse » de la moyenne trimestrielle et de sa cohérence avec le niveau de compétence constaté chez l'élève.

- La robustesse de la moyenne est associée à un nombre minimal de notes sur la période. Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu. Comme dit précédemment, cette moyenne n'est pas constituée de seuls « exercices types bac ».
- Cette moyenne est représentative lorsque la majorité des notes qui la composent portent sur les compétences des programmes et sont construites à partir d'attendus partagés et explicites.

→ **La moyenne, pour être équitable, doit refléter l'exercice de compétences selon les attendus nationalement définis et rappelés dans le livret scolaire de l'élève.**

→ Harmoniser les pratiques à l'échelle de l'équipe pédagogique, de l'établissement.

- « Dans chaque établissement, il est souhaitable d'harmoniser les pratiques d'évaluation en précisant les objets évalués, la nature et le nombre des évaluations, les différentes situations d'évaluation et les modalités de calcul. Tous ces éléments doivent être explicités aux élèves. »³
- « On veille à ce qu'à situations et conditions de travail comparables, les niveaux de notes (moyennes, écarts-types, etc.) soient à peu près égaux d'une classe à l'autre au sein du même établissement. »⁴

→ **Les moyennes, parce qu'elles révèlent des apprentissages définis par des programmes nationaux, gagnent à une auto-régulation en établissement pour corriger les biais docimologiques inhérents à toute évaluation.**

.... pour renforcer notre culture commune de l'évaluation.

Pour chaque discipline, ces principes sont illustrés dans le guide de l'évaluation produit par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR intitulé : « Évaluer dans le cadre du contrôle continu, Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques. »

Téléchargeable sur le site EDUSCOL :

<https://eduscol.education.fr/2688/bac-2021-guide-de-l-evaluation>

Le coin des ressources

- **Fiches FOCUS : Académie de Grenoble :**
 - [Évaluation en mode hybride](#)
 - [Contrôle continu](#)
- **La page continuité pédagogique du site académique :**
Rubrique : [Des pratiques évaluatives au service des apprentissages.](#)
- **M@gistère académique :**
<https://magistere.education.fr/ac-grenoble/course/view.php?id=14922>
- **La FTLV propose des formations (FIT) pour accompagner les équipes.**



continuite-pedagogique@ac-grenoble.fr


**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

³ Page 11 du guide de l'évaluation : « Évaluer dans le cadre du contrôle continu »

⁴ Page 9 du guide de l'évaluation : « Évaluer dans le cadre du contrôle continu »